

CONSEIL D'ETAT, SECTION D'ADMINISTRATION.

A R R E T

n° 55.888 du 18 octobre 1995

A.61.495/III-20.001

En cause : **BULTIAU** Marcel,
rue de la Gare 13
1420 Braine-l'Alleud,
contre :

- 1. la Commune de Braine-l'Alleud,**
- 2. la Région wallonne,** représentée
par son Gouvernement,
ayant élu domicile chez
Me Pierre LAMBERT, avocat,
avenue Defré 19
1180 Bruxelles.

LE PRÉSIDENT DE LA III^e CHAMBRE,

Vu la requête introduite le 23 décembre 1994 par Marcel BULTIAU qui demande l'annulation du permis de bâtir que le collège des bourgmestre et échevins de la commune de Braine-l'Alleud a délivré le 1^{er} septembre 1994 à Jacques DERYCKE;

Vu le mémoire en réponse notifié à la partie requérante le 1^{er} juin 1995 et l'absence de mémoire en réplique dans le délai imparti;

Vu le rapport de M. QUINTIN, auditeur au Conseil d'Etat, rédigé sur la base de l'article 14bis du règlement de procédure;

Vu l'ordonnance du 8 septembre 1995, notifiée aux parties, ordonnant le dépôt de ce rapport et convoquant celles-ci à comparaître le 11 octobre 1995;

Entendu, en son rapport, M. VAN AELST, président de chambre;

Entendu, en leurs observations, Me DUPUIS, loco Me de GRATIE, avocat, comparaissant pour la partie requérante et Me CORNET, loco Me LAMBERT, avocat, comparaissant pour la deuxième partie adverse;

Entendu, en son avis conforme, M. QUINTIN, auditeur;

Vu le titre VI, chapitre II, des lois sur le Conseil d'Etat, coordonnées le 12 janvier 1973;

Considérant que la partie requérante n'a pas déposé de mémoire en réplique dans le délai imparti; que conformément à l'article 21, alinéa 2, des lois coordonnées sur le Conseil d'Etat, il y a lieu de constater l'absence de l'intérêt requis,

D E C I D E :

Article 1^{er}.

La requête est rejetée.

Article 2.

Les dépens, liquidés à la somme de 4.000 francs, sont mis à charge de la partie requérante.

Ainsi prononcé à Bruxelles en audience publique, le dix-huit octobre 1900 nonante-cinq par :

M.	VAN AELST,	président de chambre,
M ^{me}	HONDERMARCQ,	greffier.

Le Greffier,

Le Président,

M.-Cl. HONDERMARCQ.

R. VAN AELST.